

toute la bibliothèque de l'ecclésiastique<sup>34</sup>. Et surtout –on appréciera l'accumulation- « dans tous mes autres biens, noms, raisons, actions, capitaux, droits et possessions, j'institue, nomme et élit pour mon héritier universel et particulier Joseph Marie Liautaud, mon neveu germain, fils de Louis Félix, ...auquel je recommande... d'exécuter scrupuleusement et en paix tout ce que je viens d'ordonner ». C'est donc ce dernier qui, outre l'obligation de faire célébrer 100 messes dans chacune des deux années suivant le décès, reçoit, entre autres, la charge d'une fondation de 300 livres en faveur « de la chapelle que je fais ériger en ce moment au quartier de Notre-Dame... sous le titre de Notre-Dame de Rampal, des saints Erige, Zacharie et Balthazar » dont le produit annuel -15 livres à 5%, la moitié de la rente de Saint Guillen- devait servir à financer des offices « au taux d'une livre » dont un annuel tous les 7 janvier –le lendemain de l'Epiphanie donc de la Saint-Balthazar- en l'honneur des saints titulaires, étant « bien entendu que le service en sera assuré de préférence par les prêtres de la famille ou parents d'icelle ».

#### . Un édifice à la vie chaotique.

La chapelle que Balthazar Liautaud laisse sur ses terres, est un autre modeste édifice rectangulaire à nef unique d'une vingtaine de mètres carrés (≈ 5,3m x 3,8m), percé d'un oculus et d'un fenestron sur l'avant, d'un autre à l'arrière, et se situe à la sortie Nord du village, en bordure des premières pentes de l'ancien chemin de Colmars. En 1838, l'abbé Maurel la cite dans ses réponses à l'enquête Galvano et précise que le service est alors à la charge d'un Liautaud frère du propriétaire, Félix Joseph, l'acolyte de 1830 devenu curé de Saint-Léger<sup>35</sup> puis, en juillet 1862, M<sup>gr</sup> Sola lors de sa visite pastorale demande qu'elle soit « garantie de l'humidité »<sup>36</sup>. Dans les deux cas, elle continue à être désignée sous l'appellation de Notre-Dame de Rampal. Mais celle-ci disparaît ensuite rapidement : le cadastre de 1868 indique seulement la chapelle Notre-Dame sur le collet éponyme, l'enquête de 1903 retient la titlature de Notre-Dame de l'Assomption ou celle, signalée plus usuelle, de Notre-Dame d'Août et précise qu'on y célèbre toujours une messe annuelle le 24 juillet<sup>37</sup>, enfin Mossa en 1919 la nomme Notre-Dame de Miséricorde –une très probable confusion avec Saint-Michel/Saint-Guillen.

Dans les archives de la paroisse, plusieurs documents témoignent d'une bien médiocre exécution des dispositions testamentaires, apparemment liée aux soubresauts de l'histoire familiale. En effet, dès juin 1839, Joseph Marie, le neveu héritier du prêtre disparaît tout juste quadragénaire, laissant un fils en très bas âge, Joseph Louis<sup>38</sup>. En 1867, près de trente ans plus tard, celui-ci, devenu adulte et peut-être manquant de sensibilité pour la tradition d'une autre époque, requiert de M<sup>gr</sup> Sola une redéfinition et un assouplissement des obligations qui lui étaient échues. L'évêque ordonne alors que trois annuités de la rente à 5%

<sup>34</sup> L'acolytat faisait alors partie des « petits ordres » ou « ordres mineurs » conférés par l'évêque à des laïcs assistant le prêtre à l'autel. Il pouvait –c'est ici le cas- marquer une étape vers le diaconat et la prêtrise.

<sup>35</sup> A.H.D.N., 4 F 12. Né le 28 brumaire an XIV, il se retira à Saint-Martin, après avoir terminé sa carrière comme curé de La Bolline (Valdebièvre), et y mourut le 19 novembre 1867, jour de son 62<sup>e</sup> anniversaire.

<sup>36</sup> A.H.D.N., 3 F 9.

<sup>37</sup> ADAM, 02V 002.

<sup>38</sup> Né en décembre 1837, il vit jusqu'en avril 1913. Dans divers documents, même officiels, il est désigné à tort par les prénoms de son père, Joseph Marie.